

Nicolas Dupont-Aignan

La recherche scientifique, la conversion des progrès techniques et des inventions en innovation industrielle et la capacité à protéger nos savoirs sont les armes les plus efficaces dans la bataille économique que se livrent les grandes puissances.

La France a des atouts, elle est le deuxième pays le plus récompensé en mathématiques et le sixième en publications scientifiques, mais elle voit ses forces vives émigrer vers des contrées lointaines car elle ne sait pas valoriser son excellence scientifique.

C'est la raison pour laquelle, il nous faut mettre en place un cercle vertueux de création d'emplois pérennes adossés à la recherche et au développement. Vous trouverez ci-après mes réponses aux questions que vous m'avez posées en qualité de candidat à l'élection présidentielle.

1) Quelles évolutions des recrutements dans les fonctions publiques envisagez-vous pour capitaliser sur les compétences des docteurs ?

Le cœur du réacteur nucléaire de l'action publique est l'État. Par conséquent il doit savoir attirer et conserver les meilleurs spécialistes dans leur domaine. Depuis des années nous constatons une divergence de plus en plus importante entre les priorités indiquées par la sphère politique et les centres d'intérêt affichés par les scientifiques. Cela se traduit par des financements et des recrutements fléchés sur des applications censées avoir un retour sur investissement à court terme, comme le montrent les projets ANR, d'une durée et trois à quatre ans. Or, l'histoire de la science nous montre que c'est en libérant l'esprit des chercheurs de toute contrainte que l'on obtient des avancées majeures, capables à terme de révolutionner la société. Conscient de cette leçon, je souhaite rétablir une réelle liberté académique, aujourd'hui existant plus sur le plan nominal que réel, à cause des financements fléchés sur les domaines choisis par la sphère politique, en supprimant justement ce fléchage. Ainsi, les recrutements des jeunes docteurs les plus brillants ne sera plus entravé par le fait que leur domaine de spécialisation ne rentre pas forcément dans la grille de lecture du politique. En parallèle, pour les domaines de recherche plus applicatifs, ayant plus de chances de trouver des débouchés dans le secteur privé, des séjours dans des laboratoires industriels seront proposés, afin de faciliter la prise de contact et avoir une première expérience du travail au sein d'un laboratoire privé. Enfin, l'attractivité ne passe pas seulement par la rémunération mais aussi par le financement de leur recherche et de déplacements pour faire briller la France à l'international. Il serait de bon aloi de proposer d'assumer les frais d'études des chercheurs en contrepartie de 10 ans au service de la collectivité publique, comme c'est le cas pour les hauts-fonctionnaires diplômés de l'ENA.

2) Quelles actions souhaitez-vous porter pour développer la recherche effectuée par le secteur privé, en fonction de l'activité et la taille des entreprises ? Quelle est votre analyse du crédit impôt recherche ? Comment pensez-vous faciliter l'innovation à travers les docteurs en France ?

Les laboratoires de recherche au sein des entreprises privés de taille étaient la norme il y a plusieurs décennies. Désormais, les entreprises préfèrent souvent passer des contrats avec les laboratoires universitaires qui, sous-financés, sont obligés d'aller chercher ailleurs leurs financements, et notamment dans le secteur privé. Si parfois cette collaboration peut effectivement produire des résultats fort intéressants, en général les laboratoires de recherche doivent hélas simplement prioriser les thématiques de leurs « clients ». La cause principale de cette situation réside précisément dans la pression mise sur les laboratoires de recherche afin qu'ils augmentent la partie d'autofinancement de leurs ressources. Je propose de casser ce cercle vicieux, en transférant une partie significative des financements sur projet vers les crédits récurrents, afin d'assurer la stabilité des financements des laboratoires. En parallèle, je propose d'étendre le crédit impôt recherche, afin de relancer la recherche au sein des entreprises privés, plutôt que les obliger à externaliser toute leur recherche, ou presque. L'interaction public-privé peut et doit d'ailleurs se réaliser aussi dans les sens contraires. Je propose de créer un fonds doté de 500 millions d'euros par an permettant de financer la création d'entreprises par des chercheurs universitaires. Je milite également pour la création d'une allocation entrepreneur innovation technologique favorisant la maturation d'un projet technologique innovant, limitée pour une période non-renouvelable de 2 ans. Je souhaite aussi favoriser l'activité de « Business Angels » (mais aussi des Capital-Risqueurs) en allégeant leur fiscalité et en les incitant à appuyer les entrepreneurs le plus tôt possible : en permettant de déduire 100% de l'impôt sur les très grandes fortunes pour des investissements dans les PME innovantes produisant en France, tout en communiquant d'avantage autour du financement participatif des innovations. Par ailleurs, je veux faciliter la transmission des entreprises en les exonérant de droits de succession et donation sur 90% de leur valeur (75% aujourd'hui).

3) Comment comptez-vous maintenir la création et le développement des entreprises innovantes fondées sur des savoirs scientifiques ? En assurant leur développement sur le territoire français ?

Je compte maintenir la création et le développement des entreprises innovantes fondées sur des savoirs scientifiques par une politique ambitieuse en matière de financement (évoquée à la question précédente) et par la protection de nos savoirs. En effet, la France ne protège pas suffisamment ses productions intellectuelles et son savoir du pillage, ne permettant pas la création et le développement des entreprises innovantes fondées sur des savoirs scientifiques. Pour y remédier, il faut :

- Former les futurs ingénieurs et chercheurs à la question du brevet (brevetabilité d'un sujet, savoir rédiger un brevet, connaître les étapes pour le déposer),
- Valoriser et motiver au sein des laboratoires et entreprises les chercheurs et ingénieurs déposant des brevets de qualité par le versement de royalties sur leur exploitation industrielle,

- Autofinancer partiellement la recherche par un circuit de transfert technologique de brevets de qualité vers des start-ups prêtes à les mettre en application avec versement de royalties à l'exploitation,
- Protéger les brevets qui ont été subventionnés par le CIR, par des subventions ou allocations : l'État détient un droit de regard sur les conditions d'exploitation par le biais d'une nouvelle institution financière indépendante en charge d'appliquer la stratégie de production industrielle, gérant le portefeuille de brevets et sélectionnant les projets technologiques avec expertise.

4) Comment comptez-vous accélérer le développement des activités publiques et privées d'intermédiation entre recherche, économie et société (médiation et valorisation des savoirs scientifiques, conseil et expertise scientifique), afin que la France rattrape son retard ?

On constate aujourd'hui que des efforts très sensibles sont réalisés dans la communication scientifique, avec des cellules et des chargés de communication recrutés pour cette tâche. Mais pour que ces communicants puissent « décortiquer » le travail des chercheurs, on demande également aux chercheurs de passer beaucoup de temps à communiquer eux-mêmes sur ce qu'ils font, au détriment du temps disponible pour la recherche elle-même. C'est le résultat d'une vision marchande de la recherche, selon laquelle les chercheurs devraient presque « justifier » à la société leur activité. Je propose une « révolution copernicienne » de la relation entre la société civile et la recherche, en substituant à la communication l'intermédiation. Le temps et les financements aujourd'hui dépensés à expliquer ce qui est fait seraient bien mieux utilisés pour mettre en relation les chercheurs avec les agents de la société civile qui sont demandeurs de connaissances et des compétences pour aborder et résoudre des problèmes spécifiques. Cette activité d'intermédiation peut aboutir à la création de laboratoires de recherche au sein des entreprises, comme évoqué à la question 2.

5) Quelle est votre vision de l'organisation actuelle de notre système d'enseignement supérieur et de recherche (universités, écoles, organismes, etc.) ? Quelles évolutions proposez-vous afin de conserver ou renforcer les complémentarités existantes ?

Si le double système universités / écoles, spécificité française, a permis le développement de formations sélectives de très bon niveau, il a eu, comme contrepartie, une baisse spectaculaire du niveau des formations universitaires, en partie à cause du recrutement non-sélectif et de la baisse du niveau au sein de l'Éducation Nationale. Je propose de rehausser le niveau de nos formations universitaires, avec une année de remise à niveau pour les néo-bacheliers qui n'auraient pas les prérequis pour accéder à la formation de leur choix. Je propose également de passer d'un système de progression annuelle, avec barrage à la fin de chaque année, à un système de progression par cycle, où les étudiants pourront poursuivre leurs études au sein d'un même cycle universitaire (Licence, Master), en étalant les examens sur l'ensemble de l'année académique, plutôt que de les concentrer sur des sessions de très courte durée. En parallèle, le temps que les enseignant-chercheurs dédient aux contrôles sera pris en compte dans leur service, avec un coefficient à déterminer.

6) Quels outils de progression et de diversification des carrières des chercheurs et enseignants-chercheurs du public proposerez-vous afin de favoriser le développement des talents dans leur diversité ?

Je propose de réduire le poids parfois trop important des tâches administratives dans l'évaluation du dossier pour l'avancement de grade : l'administration ne peut en aucun cas se substituer à la production scientifique. Pour éviter un décrochage dans le glissement vieillissement technicité, lié à un retard, voire un arrêt d'avancement de carrière des enseignant-chercheurs qui décident de se dédier davantage aux tâches administratives lourdes, notamment dans les conseils centraux, je propose de créer des nouveaux échelons pour tous les grades, spécifiquement réservés à l'investissement administratif. En parallèle, le poids de l'administration dans l'avancement de carrière sera réduit, afin de privilégier le passage de grade des enseignant-chercheurs qui sont les plus actifs en recherche et en innovation pédagogique.

7) Comment comptez-vous assurer durablement le financement d'une telle politique de promotion des docteurs ? Quels moyens supplémentaires dégagerez-vous pour les mettre en position de devenir, dans leur diversité, des artisans parmi les plus efficaces du développement économique, social et environnemental de notre pays ? Quelle approche proposerez-vous pour davantage d'inclusivité dans notre société, notamment pour répondre aux problématiques de genre et pour briser le plafond de verre rencontré par les femmes titulaires du doctorat en responsabilité ?

La formation doctorale fait face à un goulot d'étranglement à cause du déséquilibre entre le nombre de docteurs formés et la capacité de recrutement des structures de recherche. Afin de rééquilibrer cette situation, je propose d'augmenter le nombre de postes de chercheurs contractuels CNRS, au moins au niveau des années 2008-2009, afin d'attirer les meilleurs jeunes docteurs, leur fournir l'expérience nécessaire pour ensuite candidater sur un poste de chercheur ou d'enseignant-chercheur titulaire.

Par ailleurs, les jeunes docteurs ne trouvant pas un emploi (CDI ou CDD de type postdoctoral) à l'issue de leur thèse pourront bénéficier d'un Plan National d'Insertion des Jeunes Docteurs. Ce plan d'insertion vise à permettre une (re)orientation des jeunes aux compétences pointues mais qui ne sont parfois pas alignées avec les offres d'emploi présentes sur le marché. Il prévoira des modules dispensés par des enseignant-chercheurs mais aussi des professionnels extérieurs. La formation offerte par ce plan sera gratuite mais non renouvelable. A l'issue de la formation, un certificat sera délivré.

Par ailleurs, je considère que la compétence doit prévaloir sur le sexe. Aussi, je souhaite la suppression de toute obligation de quota, remplacée par des critères méritocratiques. Cela s'accompagnera d'une vigilance accrue contre toute forme de favoritisme ou de discrimination (positive comme négative) qui viendrait affaiblir le choix méritocratique. Dans cet objectif, je milite pour la création d'une mission permanente auprès du Ministère de l'Éducation Supérieure et de la Recherche, afin d'investiguer sur tous les épisodes rapportés. Je milite également pour l'arrêt des financements aux études sur la théorie du genre et pour le retrait de l'accréditation aux laboratoires et unités de recherches propageant

la théorie du genre. Enfin, je désire mettre en place une surveillance accrue contre toute forme d'exclusion à des réunions, formations, colloques, ou autres manifestations sur la base du genre, du sexe ou de la race.

8) Quelles actions souhaitez-vous mettre en place pour améliorer l'attractivité internationale de la recherche française, tant académique que privée ? Ces actions permettront-elles d'apporter une réponse à la fuite des cerveaux observée dans les laboratoires français ?

Notre pays est le second pays au monde le plus touché par la fuite des cerveaux, selon une étude menée par le réseau social LinkedIn, seule l'Inde dépassant la France en termes d'émigration professionnelle. Ce phénomène peut être arrêté et inversé par des mesures concrètes, qui ne se limitent pas aux aspects financiers. Des financements importants pour la recherche doivent être réalisés : je souhaite retrouver une vision française de la recherche et franchir le seuil des 3% de ratio de dépenses en R&D/PIB dès 2024 (contre 2.2% à l'heure actuelle). Si je suis élu à la tête du pays, l'État investira 2 milliards d'euros supplémentaires par an pour relancer la recherche. Toutefois, ces financements à eux seuls ne permettront pas de résoudre le problème, mais ils doivent être accompagnés par d'autres mesures permettant la protection de nos savoirs, évoqués plus haut, et favorisant un environnement de travail propice. Le fardeau bureaucratique est désormais devenu insupportable et les tâches administratives tellement chronophages que tout cela impacte négativement l'avancement de la recherche. Je propose de réduire drastiquement les tâches administratives courantes qui pèsent sur les chercheurs et enseignant-chercheurs par une augmentation du nombre du personnel BIATTS dont le rôle sera justement de soulager les chercheurs et enseignant-chercheurs d'une bonne partie de ces tâches.

9) Avez-vous identifié les docteurs dans votre équipe de campagne ? Comptez-vous sur les compétences de docteurs pour construire votre équipe gouvernementale ?

J'ai autour de moi une équipe composée d'experts, de spécialistes dans leurs domaines d'expertise (y compris des docteurs et des enseignant-chercheurs), et je ne conçois pas une équipe gouvernementale qui ne s'appuie pas sur l'excellence et les compétences dans chaque domaine.

En espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.